

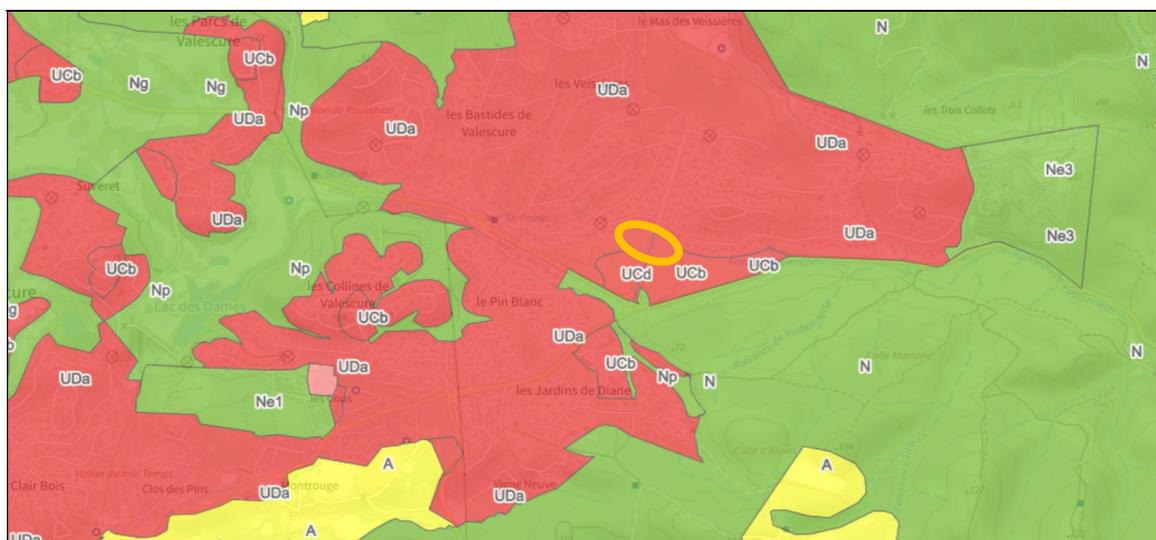


**CAS PAR CAS – AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**  
**DEUX LOTISSEMENTS POUR 14 VILLAS (5 VILLAS SUR LA PARCELLE BS 437 ET 9 VILLAS POUR LA PARCELLE BR 325) AUX VEYSSIERES A SAINT RAPHAEL**

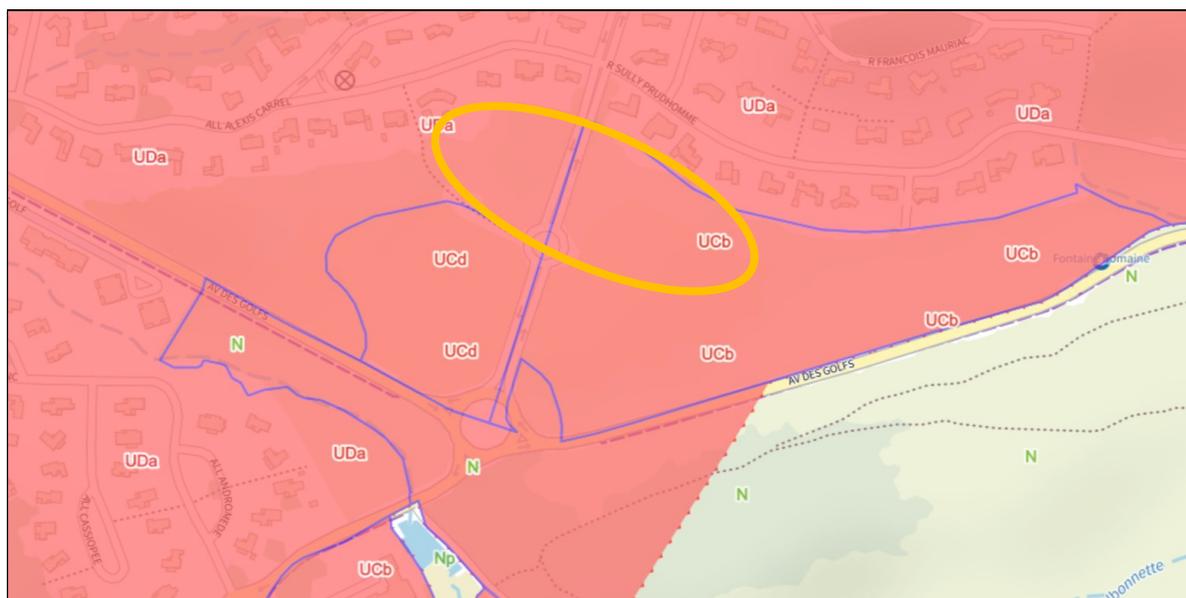
ANNEXE 2 : NOTE EXPLICATIVE

**LOCALISATION ET NATURE DU PROJET**

Le projet vise à créer deux lotissements pour un total de 14 villas 325 avenue JF Kennedy, au nord de l'avenue des Golfs sur Saint Raphaël (83). Le premier lotissement concerne 5 villas sur la parcelle BS 437 et le second 9 villas sur la parcelle BR. Le site se trouve en zone UDA à l'ouest et UCb à l'est de l'avenue JF Kennedy.



Extrait du PLU de Saint Raphaël (source : Geoportail-Urbanisme)



Extrait du PLU de Saint Raphaël (source : Geoportail-Urbanisme)



Suite aux analyses écologiques et aux différentes mesures mises en œuvre, l'emprise finale des projets retenus est de 22 029 m<sup>2</sup> sur les 95 859 m<sup>2</sup> d'emprise foncière inscrite en zones U du PLU. Les futurs lotissements sont accolés aux lotissements existants et évitent les secteurs les plus importants en termes d'enjeux écologiques. Leur impact paysager s'en trouve amoindri (peu visible depuis l'avenue des Golfs).

### **ENJEUX SANITAIRES**

Vis-à-vis des enjeux sanitaires, notons les points suivants :

Le projet n'est pas de nature à exposer la population à une qualité de l'air dégradée. En effet, le site est desservi par l'avenue JF Kennedy, qui a un rôle d'impasse pour les lotissements plus au nord. L'avenue des Golfs, modérément circulée, se trouve plus au sud. Cette avenue permet de desservir la partie nord de l'agglomération de Saint Raphaël, ses golfs mais aussi Agay.

Le quartier n'est pas dans une zone vulnérable à la pollution de l'air (éloignement des zones industrielles, de l'autoroute, des aéroports, etc.).

Le projet n'est pas de nature à augmenter le risque de prolifération de moustiques. Dans le respect des doctrines mises en œuvre par la Ville de Saint Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération, il sera rappelé aux futurs habitants les mesures à mettre en œuvre contre la prolifération des moustiques (éviter les retenues d'eau, etc.). A noter que les bassins de rétention sont prévues sous les voiries et seront rendus hermétiques aux moustiques.

Le risque lié au radon est important sur la commune de Saint Raphaël (niveau 3). Aussi, il sera précisé lors des futures ventes de lots et les futurs permis de construire les aménagements permettant de réduire la concentration du radon dans les bâtiments (étanchéité des sous-sols, des murs, des planchers et des passages des canalisations, création de vides sanitaires avec une bonne ventilation, etc.).

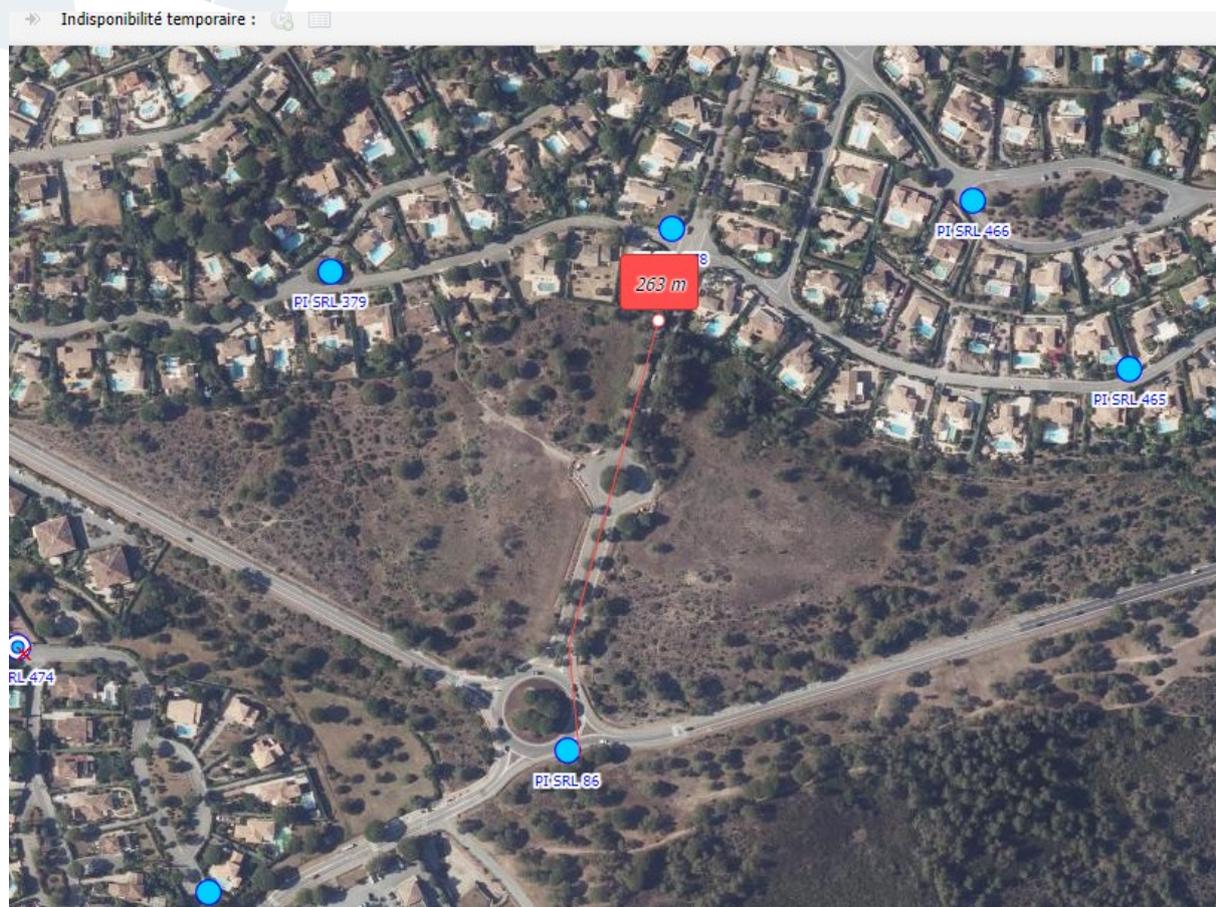
Le projet n'est pas de nature à entraîner des allergies liées aux pollens. Bien au contraire, des essences locales seront sélectionnées pour la clôture du lotissement (cf. mesures dans l'étude ecomed) et elles seront imposées pour les futurs permis de construire.

Le projet contribue à générer des îlots de chaleur via deux actions fortes :

- A l'Ouest (BS 437), 83% de la parcelle va rester en zone naturelle et sera « sanctuarisée ». A l'Est (BR 325), c'est 72,6% du site qui est sanctuarisé. Aucun aménagement n'y sera possible.
- Sur les 17% occupés par le projet à l'ouest et les 27,4% à l'est, le règlement du PLU impose des espaces verts à hauteur de 50% minimum et la voirie imperméabilisée a été réduite au maximum.



Le projet n'est pas de nature à créer une rupture d'alimentation en eau potable sur la zone. Précisons que le réseau d'alimentation en eau potable en fonte DN 350 situé sur l'Avenue John Fitzgerald Kennedy permet l'alimentation en eau potable du projet de villas. Aucun raccordement ne pourra être réalisé sur le réseau d'adduction de l'Avenue des Golfs. Une borne à incendie sera par ailleurs créée au droit du site (celles au nord étant sur le domaine privé).



*Localisation des bornes à incendie*

La Commune compte 35 950 habitants à l'année avec des pics de fréquentation durant l'été. Le projet de 14 villas n'est pas de nature à remettre en cause la ressource en eau.

De même, la création de 14 villas n'engendrera aucun impact sur le fonctionnement du réseau d'eaux usées et sur la station d'épuration concernée.

Le raccordement pourra être effectué, si l'autorisation est donnée par le propriétaire, sur le réseau privé présent sur la parcelle BS 431. Dans le cas contraire, une extension de réseau de 180 ml environ devra être envisagée. La parcelle BR 325 pourra être raccordée au réseau d'eaux usées en PVC DN 315 situé sur l'Avenue des Golfs.



Localisation du réseau AEU public au sud de la parcelle BS 437



Localisation du réseau AEU public au sud de la parcelle BR 325



## **ENJEUX SUR LES RISQUES**

Outre les risques qui concernent l'ensemble du territoire (risque sismique, retrait-gonflement des argiles ou encore lié au radon) et qui font l'objet de prescriptions spécifiques, le site est concerné par le risque feu de forêt (zone B2 du PPRif approuvé le 27/07/2007).

Des dispositions propres à ce risque seront respectées lors de l'instruction des permis. A noter que le site est contigu à un quartier existant, qu'il est peu boisé (et doit être entretenu à l'avenir dans la partie sud pour maintenir la diversité des milieux et en conséquence éviter le développement de la strate boisée) et qu'il est desservi par des voiries alentours suffisantes (avenues répondant aux normes DECI).

## **ENJEUX PAYSAGERS**

Le site se trouve en limite de zones agglomérées nord de Saint Raphaël, en quartiers pavillonnaires et vastes étendues liées aux golfs. Le massif de l'Estérel apparaît depuis le site vers l'Est.

Les lotissements ont été resserrés au plus près des habitations existantes et les futures constructions s'articuleront autour d'un patio central végétalisé dont le sol restera en "pleine terre".

Les maisons individuelles seront constituées de différents volumes rez-de-chaussée et R+1 avec principalement des toitures en tuile canal reprenant certains points de l'architecture méditerranéenne. Certains volumes seront également en toiture terrasse inaccessible pour accueillir des zones techniques pour panneaux photovoltaïques en fonction de l'exposition des différentes constructions.

La voirie au sein des lotissements a été minimisée pour favoriser les espaces verts des lots.

De fait, plusieurs mesures paysagères ont été prises :

- Sauvegarde au maximum des différents sujets présents sur la zone d'étude (vaste étendue paysagère maintenue au sud)
- Le traitement des clôtures des lots est tel que celles-ci seront en retrait par rapport aux limites séparatives afin de pouvoir planter des haies côtés voirie publique et de les doubler côté intérieur des lotissements pour créer une zone "de tampon" végétalisée plus importante.
- Pour les haies, des essences régionales supportant bien le climat seront mises en place. Les arbres plantés seront sélectionnés en fonction de leur résistance à la sécheresse et principalement au sein des essences locales et méditerranéenne (chênes, oliviers...).
- Pour les massifs, ils seront constitués de graminées ou de plantes vivaces locales ou ayant une bonne résistance à la chaleur et économes en eau.
- Le PLU en vigueur exige à minima 50% d'espace vert réglementaire. L'hypothèse d'aménagement en dégage 60% d'espaces verts pour la zone Ouest et 57,80% pour la zone Est.

- Les deux lotissements seront fermés par une clôture constituée d'un grillage rigide et reposant uniquement sur plots pour ne pas créer d'ouvrages supplémentaires. Elle sera la plus perméable possible pour la faune et l'écoulement des eaux.

### **ENJEUX AGRICOLES**

Le site n'est pas cultivé et ne le sera pas. La partie non urbanisée fera l'objet d'un entretien régulier pour maintenir la diversité des milieux sur le site et sa biodiversité (cf. mesures de suivi écologiques).

Aussi, les enjeux agricoles sont-ils nuls et non impactés par le projet.

### **ENJEUX ECOLOGIQUES**

Concernant les enjeux écologiques, la société Duval Promotion, porteuse du projet pour la ville, a missionné le bureau d'études en environnement naturel ECO-MED (Ecologie et Médiation) afin d'actualiser les inventaires faune – flore puis d'établir différentes versions du projet, de sorte à trouver une solution alternative à celle originellement proposée (cf. annexe 6 de la présente demande).

Pour rappel, des études écologiques ont été réalisées par un bureau de consultants sur la zone de projet initiale, ainsi que sur les parcelles adjacentes au Sud dans le cadre de recherche de mesures compensatoires (2010 à 2013). A la vue de la grande richesse environnementale de la zone de projet, le projet a été redéfini et revu plusieurs fois à la baisse en termes de surfaces depuis la 1ère version d'octobre 2010, afin de préserver certaines zones parmi les plus sensibles. La dernière version retenue était celle de juin 2014, après 6 évolutions successives (7 versions du projet).

La ville de Saint-Raphaël a également missionné ACRI-IN (ex-HGM Environnement) pour la réalisation des études hydrauliques et des dossiers réglementaires loi sur l'eau (LEMA) et Natura 2000. Les parties environnementales de ces dossiers ont été traitées par H2O Environnement (faune, flore, habitats, hydrobiologie, Natura 2000).

Les inventaires étant depuis largement obsolètes (>5 ans), la mission a été confiée à ECO-MED afin de réactualiser lesdits inventaires et mettre en place une nouvelle séquence ERC afin de faire correspondre au mieux le projet avec les enjeux environnementaux locaux.

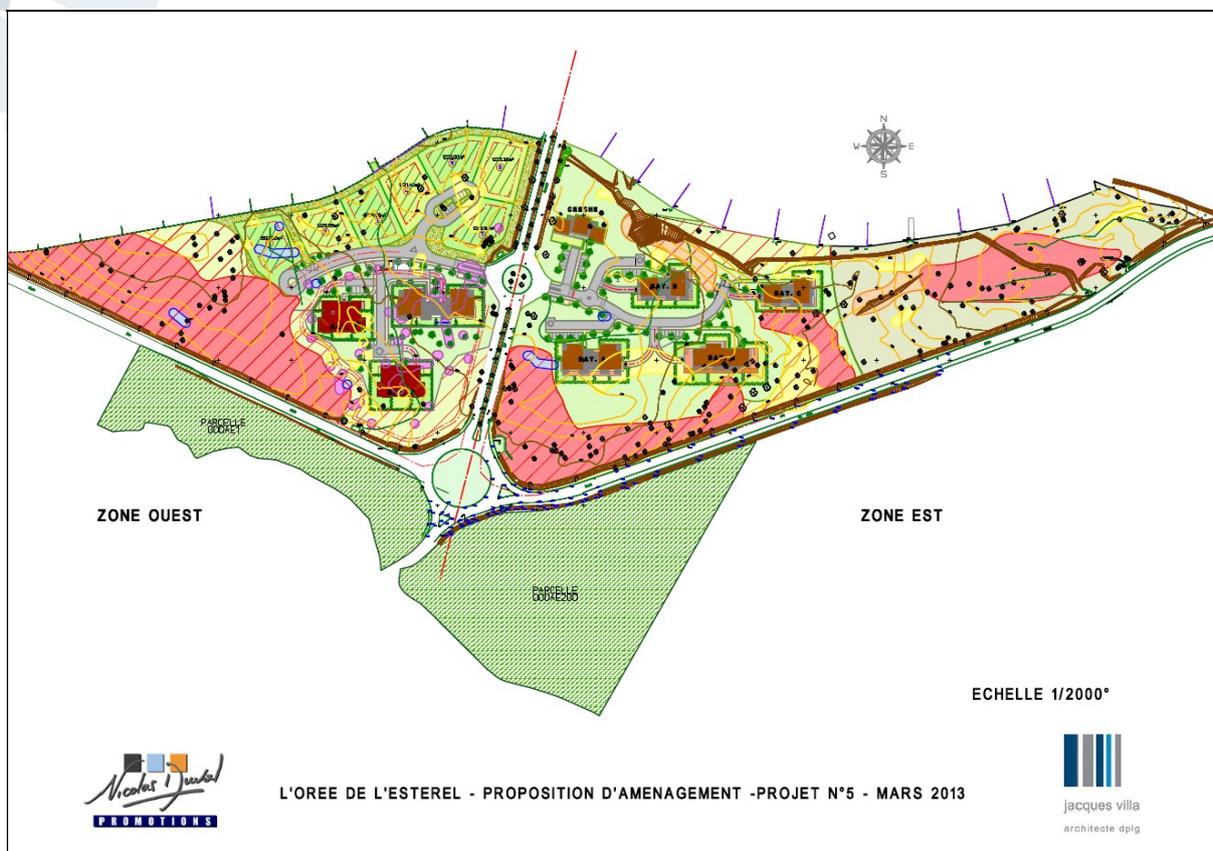
L'étude annexée au dossier de cas par cas vise à définir et à localiser les principaux enjeux de conservation, à qualifier et quantifier les impacts du projet sur les composantes biologiques et, dans la mesure du possible, à proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs identifiés.

ECO-MED a mis en place une méthodologie adaptée afin d'identifier le contexte environnemental lié aux périmètres à statut (réglementaire et d'inventaire), les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis (basés sur l'analyse du patrimoine naturel avéré et potentiel) et les principales fonctionnalités écologiques.

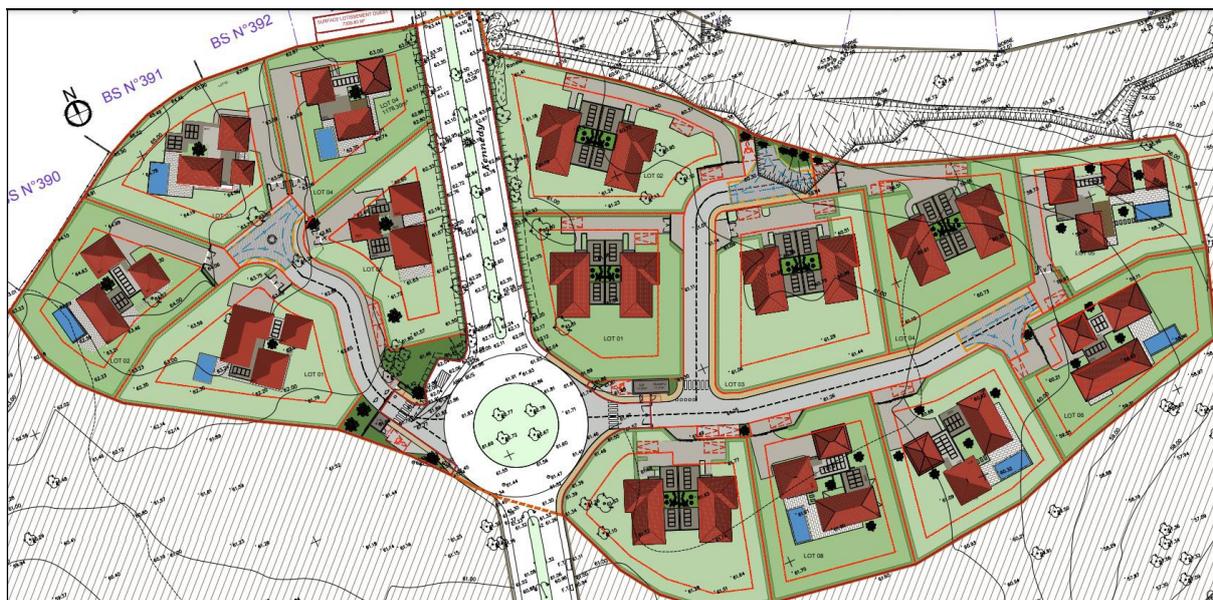
Le travail de terrain d'ECO-MED a été effectué au cours des périodes clés pour chaque groupe biologique présentant des enjeux de conservation. Une équipe de 8 experts a été mobilisée sous la coordination d'Auxence FOREAU supervisé par Julien VIGLIONE.



**Important :** L'étude concerne les deux parcelles BS 437 et BR 325 qui font l'objet de deux permis d'aménager distincts. C'est bien l'impact cumulé des deux projets qui a été analysé et les mesures ont été mises en œuvre par rapport à un seul site considéré dans son ensemble.



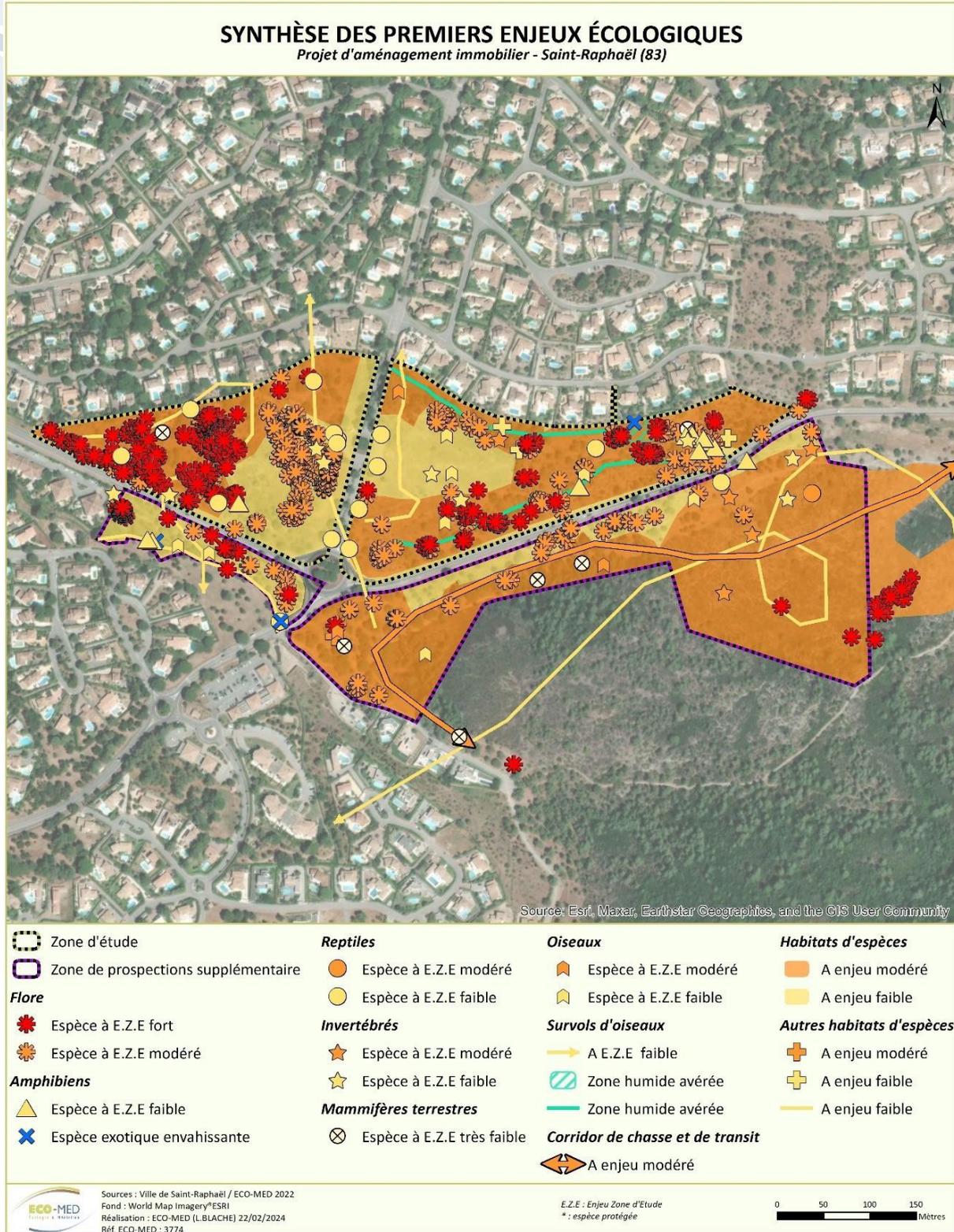
Plan masse du projet initial à partir duquel a été lancée l'étude Eco-med (en amont des deux projets PA finalement retenus)



Projets finalement retenus (partie nord du site seulement, au droit du giratoire)



La synthèse des enjeux écologiques est présentée dans la cartographie ci-après (cf. détails en annexe 6) :



Cartographie des enjeux (source : Ecomed, 2024)

Le bilan des enjeux, des mesures d'atténuation (mesures ERA) et les impacts résiduels sur la variante retenue sont déclinés ci-après. A noter que les mesures de suivi, notamment pendant et après la phase chantier, sont déclinées dans l'étude d'Eco-med en annexe 6.

Habitat naturel	Surface de l'habitat dans la zone d'emprise	Statuts réglementaires	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Mosaïque de maquis bas et de pelouses siliceuses sèches à temporairement humides	5,8	-	Modéré	Forts	E1	Très faibles
Végétation rudérale	3,3	-	Faible	Modérés	E1	Faibles
Prairie humide méditerranéenne	0,15	-	Fort	Forts	E1	Très faibles
Mare temporaire	0,01	-	Fort	Forts	E1	Nuls

\*Habitat réglementé

Légende des abréviations : cf. Annexe 1 Critères d'évaluation

### Évaluation des impacts résiduels sur les habitats

Groupe considéré	Espèce	Présence dans l'emprise projet	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts après application de la mesure E1	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
Flore	Isoète de Durieu* ( <i>Isoetes duriei</i> )	Oui	Fort	Faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Très faibles	-
	Laurier rose* ( <i>Nerium oleander</i> )	Non	Fort	Nuls	R3, R4, R5, A1, A2	Nuls	-
	Ophioglosse du Portugal* ( <i>Ophioglossum lusitanicum</i> )	Non	Fort	Très faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Ophrys brillant ( <i>Ophrys arachnitiformis</i> )	Non	Fort	Nuls	R3, R4, R5, A1, A2	Nuls	-
	Salicaire à feuilles de thym* ( <i>Lythrum thymifolia</i> )	Non	Modéré	Très faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Sérapias à feuilles raides ( <i>Serapias strictiflora</i> )	Non	Modéré	Nuls	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Sérapias d'Hyères* ( <i>Serapias olbia</i> )	Oui	Modéré	Très faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Alpiste bleuâtre ( <i>Phalaris coerulescens</i> )	Non	Modéré	Nuls	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Alpiste aquatique ( <i>Phalaris aquatica</i> )	Non	Modéré	Très faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Canche de Provence* ( <i>Aira provincialis</i> )	Non	Modéré	Nuls	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-
	Canne de Pline* ( <i>Arundo plinii</i> )	Oui	Modéré	Faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Très faibles	-
	Sérapias négligée* ( <i>Serapias neglecta</i> )	Oui	Modéré	Très faibles	R3, R4, R5, A1, A2	Négligeables	-

### Évaluation des impacts résiduels sur la flore



Groupe considéré	Espèce	Présence dans l'emprise projet	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts après application de la mesure E1	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
Invertébrés	<b>Caloptène occitan</b> ( <i>Calliptamus wattenwylanus</i> )	Potentielle	Modéré	Nuls	R1, R4, A1, A2	Nuls	-
	<b>Mante terrestre</b> ( <i>Litaneutria minor</i> )	Oui	Modéré	Nuls	R1, R4, A1, A2	Nuls	-
	<b>Helleria brevicornis</b> ( <i>Helleria brevicornis</i> )	Oui	Modéré	Négligeables	R1, R4, A1, A2	Négligeables	<100m <sup>2</sup> d'habitat favorable
	<b>Ascalpae loriot</b> ( <i>Libelloides ictericus</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, A1, A2	Négligeables	<100m <sup>2</sup> d'habitat favorable
	<b>Ailope de Kenitra</b> ( <i>Aiolopus puissantii</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, A1, A2	Négligeables	<100m <sup>2</sup> d'habitat favorable
	<b>Grand fourmillon</b> ( <i>Palpares libelluloides</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, A1, A2	Négligeables	<100m <sup>2</sup> d'habitat favorable
	<b>Nymphale de l'Arbousier</b> ( <i>Charaxes jasius</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, A1, A2	Négligeables	<100m <sup>2</sup> d'habitat favorable
Amphibiens	<b>Crapaud épineux*</b> ( <i>Bufo spinosus</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu adulte <100m <sup>2</sup> d'habitat aquatique
	<b>Rainette méridionale*</b> ( <i>Hyla meridionalis</i> )	Potentielle	Faible	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu adulte <100m <sup>2</sup> d'habitat aquatique
	<b>Grenouille rieuse*</b> ( <i>Pelophylax ridibundus</i> )	Oui	Nul	Négligeables	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu adulte
Reptiles	<b>Couleuvre de Montpellier*</b> ( <i>Malpolon monspessulanus</i> )	Oui	Modéré	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Psammodrome d'Edwards*</b> ( <i>Psammodromus edwardsianus</i> )	Non	Modéré	Nuls	R1, R2, R4, A1, A2	Nuls	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Couleuvre à échelons*</b> ( <i>Zamenis scalaris</i> )	Potentielle	Modéré	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Coronelle girondine*</b> ( <i>Coronella girondica</i> )	Potentielle	Modéré	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Lézard des murailles*</b> ( <i>Podarcis muralis</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Lézard à deux raies</b> ( <i>Lacerta bilineata</i> )	Potentielle	Faible	Très faibles	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
	<b>Tarente de Maurétanie*</b> ( <i>Tarentola mauritanica</i> )	Oui	Faible	Négligeables	R1, R2, R4, A1, A2	Négligeables	1 individu 0,7 ha d'habitat favorable
Oiseaux	<b>Petit-duc scops*</b> ( <i>Otus scops</i> )	Oui	Modéré	Faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Rougequeue à front blanc*</b> ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> )	Oui	Modéré	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Alouette lulu*</b> ( <i>Lullula arborea</i> )	Oui	Faible	Faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Engoulevent d'Europe*</b> ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	Oui	Faible	Faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Faucon crécerelle*</b> ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Fauvette passerinette*</b> ( <i>Sylvia cantillans</i> )	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Loriot d'Europe*</b> ( <i>Oriolus oriolus</i> )	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification

Évaluation des impacts résiduels sur la faune (1/2)



Groupe considéré	Espèce	Présence dans l'emprise projet	Enjeu zone d'étude	Impacts bruts après application de la mesure E1	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels	Surface résiduelle et nombre d'individus impactés
	<b>Busard des roseaux*</b> <i>(Circus aeruginosus)</i>	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Buse variable*</b> <i>(Buteo buteo)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Epervier d'Europe*</b> <i>(Accipiter nisus)</i>	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Hirondelle rustique*</b> <i>(Hirundo rustica)</i>	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
	<b>Cortège des oiseaux communs protégés*</b> (voir annexe 7)	Oui	Très faible	Faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	Plusieurs couples 2,45 ha de zone d'alimentation et de nidification
Mammifères terrestres	<b>Hérisson d'Europe*</b> <i>(Erinaceus europaeus)</i>	Non	Faible	Négligeables	R1, R2, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation
	<b>Écureuil roux*</b> <i>(Sciurus vulgaris)</i>	Oui	Très faible	Négligeables	R1, R2, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone d'alimentation et de transit
Chiroptères	<b>Molosse de Cestoni*</b> <i>(Tadarida teniotis)</i>	Oui	Modéré	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Grand rhinolophe*</b> <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	Potentielle	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Minioptère de Schreibers*</b> <i>(Miniopterus schreibersii)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit ponctuels
	<b>Murin à oreilles échanquées*</b> <i>(Myotis emarginatus)</i>	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de transit
	<b>Murin de Daubenton*</b> <i>(Myotis daubentonii)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Noctule de Leisler*</b> <i>(Nyctalus leisleri)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Oreillard gris*</b> <i>(Plecotus austriacus)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Petit rhinolophe*</b> <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	Potentielle	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Pipistrelle de Kuhl*</b> <i>(Pipistrellus kuhlii)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Pipistrelle de Nathusius*</b> <i>(Pipistrellus nathusii)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Sérotine commune*</b> <i>(Eptesicus serotinus)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Sérotine de Nilsson*</b> <i>(Eptesicus nilssonii)</i>	Oui	Faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit ponctuels
	<b>Vespère de Savi*</b> <i>(Hypsugo savii)</i>	Oui	Faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Murin groupe des Natterer*</b> <i>(Myotis nattereri/Myotis crypticus)</i>	Oui	Très faible	Très faibles	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit
	<b>Pipistrelle commune*</b> <i>(Pipistrellus pipistrellus)</i>	Oui	Très faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit ponctuels
	<b>Pipistrelle pygmée*</b> <i>(Pipistrellus pygmaeus)</i>	Oui	Très faible	Négligeables	R1, R4, R6, A1, A2	Négligeables	2,45 ha de zone de chasse et de transit ponctuels

\*Espèce protégée

Légende des abréviations : cf. **Annexe 1** Critères d'évaluation

Espèce avérée	Espèce fortement potentielle
---------------	------------------------------

### Évaluation des impacts résiduels sur la faune (2/2)